

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Forme du produit | : Mélange |
| Nom commercial | : KEBOSOL CA |
| UFI | : S1DN-3M8H-860H-UDFJ |
| Type de produit | : Polymères |
| Groupe de produits | : Produit commercial |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|--|--|
| Catégorie d'usage principal | : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle |
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel Réservé à un usage professionnel utilisation en système fermé |
| Utilisation de la substance/mélange | : Déviscosant |
| Utilisation de la substance/mélange | : Tensio-actif |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Agents de surface |

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEBO FRANCE
21 rue, François de Tesson
77330 OZOIR LA FERRIERE - FRANCE
T 33.(0).1.60.02.76.00 - F 33.(0).1.64.40.11.43
contact@kebo-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges: FDS < 2015 : Afficher uniquement les informations CLP

| | |
|---|------|
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 | H302 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 | H318 |
| Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16 | |

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Ethoxylat d'alcool gras

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin.

P330 - Rincer la bouche.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Enlever tout vêtement souillé.

Premiers soins après inhalation :

Mettre la victime au repos. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau/...

Premiers soins après contact oculaire :

Traitement spécifique (voir Après contact avec le produit fondu, appliquer de l'eau froide. Ne pas détacher de la peau le produit solidifié. Les brûlures provoquées par du produit fondu doivent être traitées en clinique. sur cette étiquette). Consulter immédiatement un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion :

Faire boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche.

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : voir le chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes, aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : pas connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.
Danger d'explosion : Pas connu.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : vapeurs nocives.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Évacuer la zone.
Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Évacuer la zone. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Bottes, gants caoutchouc, lunettes.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Utiliser un matériau absorbant tel que le sable.
Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour les déchets voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Pas de danger particulier.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Protéger de l'humidité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température de manipulation : ≤ 70 °C
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger de l'humidité. Tenir au frais.
Produits incompatibles : Pas connu.
Matières incompatibles : Pas connu.
Informations sur le stockage en commun : Ne pas stocker avec des produits alimentaires et les aliments pour animaux.
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

utilisation industrielle. Utilisation professionnelle.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| KEBOSOL CA | |
|---|---|
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | pas de limite d'exposition professionnelle connue |

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Brouillards: masque anti-aérosol avec filtre type P2. Ecran facial. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Vêtements de protection. Gants.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes avec protection latérale assurant une protection complète des yeux (EN 166). Ecran facial

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc épaisseur : 0,5 mm correspondant à un temps de perméation > à 60 minutes (EN 374). Porter des gants de protection ayant un temps de perméation supérieur à 480 min.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. filtre à particules : P2

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Pas nécessaire.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Incolore à jaunâtre. |
| Apparence | : Cireux. |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Pas de données disponibles |
| Point de fusion | : Pas disponible |
| Point de congélation | : ≈ 15 °C |
| Point d'ébullition | : > 250 °C |
| Inflammabilité | : Pas disponible |
| Propriétés explosives | : Non applicable. |
| Propriétés comburantes | : non applicable. |
| Limites d'explosivité | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : ≈ 210 °C |
| Température d'auto-inflammation | : > 150 °C |
| Température de décomposition | : ≈ 360 °C |
| pH | : ≈ 7 à 20°C |
| Viscosité, cinématique | : Pas disponible |
| Viscosité, dynamique | : ≈ 30 mPa.s à 60°C (>100000 mPa.s à 23°C) |
| Solubilité | : Totalement miscible dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : < 0,01 hPa à 20°C |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : Pas disponible |
| Densité relative | : ≈ 1,03 à 20°C |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Pas disponible |
| Taille d'une particule | : Non applicable |
| Distribution granulométrique | : Non applicable |
| Forme de particule | : Non applicable |
| Ratio d'aspect d'une particule | : Non applicable |
| État d'agrégation des particules | : Non applicable |
| État d'agglomération des particules | : Non applicable |
| Surface spécifique d'une particule | : Non applicable |

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si utilisation appropriée.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

KEBOSOL CA

| | |
|----------------|----------------------------------|
| DL50 orale rat | 500 – 2000 mg/kg valeur calculée |
|----------------|----------------------------------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: ≈ 7 à 20°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: ≈ 7 à 20°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| KEBOSOL CA | |
|---|--|
| CL50 - Poisson [1] | > 100 mg/l <i>Leuciscus idus</i> |
| CE50 - Autres organismes aquatiques [1] | > 100 mg/l 96 h invertébrés aquatiques |

12.2. Persistance et dégradabilité

| KEBOSOL CA | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Biodégradable à 60%. |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 2120 mg O ₂ /g matière |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| KEBOSOL CA | |
|------------------------------|-------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | pas de bioaccumulation. |

12.4. Mobilité dans le sol

| KEBOSOL CA | |
|-----------------------|-----------|
| Tension superficielle | ≈ 34 mN/m |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales et nationale en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Traiter comme un déchet.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Déchets industriels.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

| ADR | IMDG |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | |
| Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK nwg, sans danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

KEBOSOL CA

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Ontwikkeling

Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Exempté de REACH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : *.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Texte intégral des phrases H et EUH

| | |
|------|--------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.